

Compte rendu succinct de la séance du Conseil Municipal du 8 juillet 2016

Le 8 juillet 2016, le CM légalement convoqué le 4 juillet, s'est réuni sous la présidence de M. ALLES, Maire.

Présents : Ms ALLES, CANAL, CHANCLUD, GODEAU, MAGNÉ, PINIER et Mmes GILET et PALFRAY.

Absents : M. ALEXANDRE qui donne pouvoir à M. ALLES, M. CHAPEY qui donne pouvoir à M. CHANCLUD, M. GEORGE qui donne pouvoir à M. GODEAU, Mme LASSIMOUILLAS qui donne pouvoir à M. Canal, Mme MAYORDOMO qui donne pouvoir à Mme PALFRAY et Ms CARON et CORDIER.

M. Alles demande au CM l'annulation d'une délibération concernant la reprise des hydrants au budget M14 de la commune. L'article 21561 concernant l'installation, matériel et outillage technique service de distribution d'eau du Budget M49 sera transféré au budget M14 de la commune et non au Siaep d'Ablis, car le syndicat ne reprend que la compétence assainissement. Par contre les modalités n'étant pas définies, M. Alles reporte la délibération.

Le compte rendu du 3 juin est lu par M. Alles, il apporte des informations sur certains points traités lors de ce conseil.

Les demandes de subvention au PNR, concernant les travaux du mur du cimetière et de la remise en eau du Lavoir ont peu de chance d'aboutir, mais cela n'a pas encore été notifié à la mairie.

La vidéo surveillance, la commune de Rochefort voit son projet aboutir, elle a été financée à 80% par divers organismes. M. Alles rappelle qu'actuellement il y a des aides dans quelques années il n'y aura peut-être plus. M. Canal précise que le coût est élevé de l'ordre de 100 000€ pour dix caméras. M. Alles précise que comme il l'aurait souhaité sur le hameau de La Bête, les caméras des communes voisines ne peuvent observer que leur territoire, il n'y a pas de mutualisation possible.

Aménagement de la D988 au niveau de la commune de Bonnelles, le Maire de Bonnelles a déposé un dossier en ce sens, il devrait nous en faire parvenir une copie. Le compte rendu de la séance du 3 juin est adopté à l'unanimité.

Annule et remplace la délibération 2016-14 du 3 juin 2016 : M49 – Transfert de l'actif, passif et reste à recouvrer liés à la compétence assainissement collectif à transférer au SIAEP d'Ablis : La délibération prise le 3 juin n'était pas assez précise. Le transfert doit reprendre chaque ligne de compte du Compte Administratif M49-2015 après intégration du transfert du Syndicat Intercommunal Assainissement de Rochefort/Longvilliers suite à sa dissolution au 31 décembre 2015. La balance est arrêtée au 23/06/2016 sous Hélios. Il fallait transférer ces montants au plus vite car le budget provisoire du Siaep d'Ablis s'arrêtait au 30 juin. L'intégralité des comptes est transférée à 100% au SIAEP d'Ablis. **Le CM à l'unanimité accepte** ce transfert.

Décision Modificative au Budget Primitif M14-2016 : Reprise des hydrants du Budget M49 vers le Budget M14 article 21568 : Annulée.

DM au BP-M14 2016 : Augmentation de crédit de l'article 202 frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme : La somme inscrite au BP 2016 n'était pas suffisante pour régler les annonces du PLU, la numérisation des données géographiques conformes aux normes CNIG et peut-être une révision du PLU, pour la construction du parc multi modal. Il est prévu une augmentation de crédit de 3 000€. M. Alès précise que ce montant est compensé par le compte 21311 : construction Hôtel de ville, les travaux de réfection de la terrasse étant reportés ultérieurement. **Le CM à l'unanimité accepte.**

Participation carte imagine'R – Collégiens 2016-2017 : Le montant de remboursement est maintenu à 100%. M. Alles rappelle qu'au mandat précédent, il avait été décidé que l'école étant obligatoire jusqu'à 16 ans, le transport devait être gratuit. **Le CM à l'unanimité accepte.**

Participation carte imagine'R – Lycéens, Etudiants 2016-2017 : Les lycéens domiciliés dans les Yvelines ne bénéficient plus de la subvention départementale pour l'année 2016-2017. Le forfait imagine'r devient « toutes zones » avec un tarif unique de 341.90€ pour 2016-2017. Le coût étant plus important que les années passées, le montant de la participation communale sera de 30% de ce forfait unique pour les lycéens et étudiants domiciliés à Longvilliers. Ce montant est sensiblement égal à la somme attribuée auparavant. **Le CM à l'unanimité accepte.**

Siaep d'Ablis : 1° Adhésion de la commune de Corbreuse à la compétence « Eau Potable » au 1^{er} janvier 2017, 2° Adhésion de la commune de Sonchamp à la compétence « Assainissement » à compter du 1^{er} janvier 2017 et par conséquent 3° Modification des statuts du Siaep d'Ablis : Chaque commune adhérente au Siaep d'Ablis dispose d'un délai de trois mois à réception du dossier soit le 30/06/2016, pour délibérer sur ces trois points. **Le CM à l'unanimité accepte.**

Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires (CART) : Fusion du périmètre avec la communauté de communes Contrée d'Ablis-Portes d'Yvelines et de la communauté de communes des Etangs. C'est le résultat de l'aménagement proposé par le Préfet pour obtenir des intercommunalités plus importantes. La CART ayant délibéré en ce sens, chaque commune adhérente à la CART dispose d'un délai de 75 jours à réception du dossier (30/06/2016) pour délibérer sur la fusion du périmètre de ces trois communautés. **Le CM à l'unanimité accepte.**

Annule et remplace la délibération 2016-12 du 3/06/2016 : Donations au Hameau de Bouc Etourdi. Pour permettre aux bus de circuler plus facilement à cet endroit, il avait été prévu de casser l'angle rue de Saint Cyr vers rue Barbe. Les propriétaires acceptaient une donation d'environ 8M2 pour réaliser ces travaux. Le plan du géomètre a mis en évidence des différences entre le cadastre et la réalité pour tout le secteur du carrefour. C'est pourquoi, il est prévu un échange entre la commune et les propriétaires selon le plan projeté lors du conseil municipal. **Le CM à l'unanimité accepte.**

Autorisations du Droit des Sols présentées par M. Chanclud :

M. Chanclud cite aux conseillers, les sept Déclarations Préalables, le Permis de Construire et l'Autorisation de Travaux.

Questions diverses :

Parc Multi modal : M. Alles informe que suite au bilan de concertation en Sous-Préfecture :

- Vinci a pris en compte la demande d'accessibilité piétonne et cyclable le long de la RD149 vers le hameau du Grand Plessis mais précise qu'il n'a pas vocation à faire des pistes pour piétons, cette demande doit être adressée au Conseil Départemental. M. le Maire a précisé, qu'il y avait également des piétons, venant des communes de Rochefort /Longvilliers le long de la départementale et qu'il serait utile de prolonger le chemin jusqu'à Longvilliers.

- M. Alles a spécifié que la commune s'est portée candidate pour disposer d'une crèche près du parc multi modal. M. le Sous-Préfet souligne qu'une étude doit être réalisée sur la réalité du besoin et Vinci de préciser qu'il n'est pas mandaté pour travailler sur un projet crèche. Cette demande devra être traitée par les partenaires compétents.

- Confirmation d'un parking gratuit.

- Engagement sur la faisabilité du scénario C.

Confidentialité des documents envoyés aux conseillers : M. Alles rappelle à tous les conseillers que les documents, transmis avant le conseil municipal, sont des documents confidentiels à ne pas diffuser avant le vote du Conseil Municipal.

Vacances de l'agent technique : Il sera partiellement remplacé par M. Thomas GAILLARD.

Bureau de vote pour l'élection des primaires de la droite. Longvilliers n'a pas été retenu.

SITREVA : le rapport d'activité 2015 est consultable sur son site.

Subvention de voirie : Le Conseil départemental devrait informer les communes en décembre du montant dont elles disposent pour les trois années à venir.

Mme PALFRAY suite à la lecture dans la presse d'un article sur les maisons roulantes « tiny house » précise qu'elles ne sont pas autorisées sur la commune comme le stipule le règlement d'urbanisme et souhaite qu'il soit appliqué sur la commune.

Bruit : Le Conseil Municipal constate sur l'ensemble des hameaux que les habitants respectent de moins en moins la tranquillité de leurs voisins. L'arrêté fixant les horaires doit être suivi pour le bien être de chacun. Chaque habitant doit pouvoir profiter de moment de calme.

M. Magné demande si la **station de Rochefort** doit être entretenue à l'intérieur et à l'extérieur. Comme elle est située sur notre territoire, la totalité doit être nettoyée.

La séance est levée à 22H06